



Envoi au contrôle de légalité le : 20 octobre 2022

Publication électronique le : 20 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Philippe FAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Jean-Marc TELLIER, M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. François LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT

**DÉSAFFECTATION DE LOGEMENTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

(N°2022-353)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la circulaire NOR : INTB8900144C du 09/05/1989 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spécialisée, des écoles de formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole visés à l'article L.815-1 du code rural et aux changements d'utilisation, sans désaffectation préalable, sous certaines conditions, des biens des collèges, des lycées, des établissements d'éducation spéciale, des écoles de formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole visés à l'art. L.815-1 du code rural ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu les avis de la Direction académique des Services de l'éducation nationale, émis par courriers en date du 23 mai 2022, ci-annexés ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 05/09/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De proposer au Préfet du département du Pas-de-Calais la désaffectation du logement de fonction vacant n°2, côté Legrand, affecté au collège Carlin Legrand de BAPAUME, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

De proposer au Préfet du département du Pas-de-Calais la désaffectation du logement de fonction vacant n°8, affecté au collège Léon Blum de WINGLES, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



ACADÉMIE DE LILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE
SECRETARIAT

Division de l'Organisation Scolaire
Secrétariat
Bureau 122
Affaire suivie par :
Michèle POURCHEZ
Tél : [REDACTED]
Mél : [REDACTED]
20 boulevard de la Liberté - BP 90016
62021 Arras cedex

Arras, le 23 mai 2022

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 6 mai 2022, vous sollicitez mon avis quant à la désaffectation du logement vacant n° 2 côté Legrand, au sein du collège Carlin Legrand de Bapaume suite au Conseil d'Administration qui s'est tenu le 26 novembre 2019.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'émetts un avis favorable à cette désaffectation.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'Inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais,
par délégation, la secrétaire générale,

Audrey GUILLAUME

Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Hôtel du Département
Direction Éducation et Collèges
Service Administratif et Financier
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9



ACADÉMIE DE LILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE SECRETARIAT

Division de l'Organisation Scolaire
Secrétariat
Bureau 122
Affaire suivie par :
Michèle POURCHEZ
Tél : [REDACTED]
Mél : [REDACTED]
20 boulevard de la Liberté - BP 90016
62021 Arras cedex

Arras, le 23 mai 2022

Monsieur le Président,

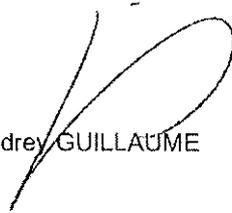
Par courrier reçu le 6 mai 2022, vous sollicitez mon avis quant à la désaffectation du logement n° 8 vacant au collège Léon Blum de WINGLES suite au Conseil d'Administration qui s'est tenu le 21 septembre 2020.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'émetts un avis favorable à cette désaffectation.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'Inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais,
par délégation, la secrétaire générale,


Audrey GUILLAUME

Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Hôtel du Département
Direction Éducation et Collèges
Service Administratif et Financier
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Éducation et des Collèges
Service Administratif et Financier

RAPPORT N°34

Territoire(s): Arrageois, Lens-Hénin
Canton(s): BAPAUME, WINGLES
EPCI(s): C. de Com. du Sud Artois, C. d'Agglo. de Lens - Liévin

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

DÉSFFECTATION DE LOGEMENTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

Le collège Carlin Legrand de Bapaume m'a fait parvenir la décision de son conseil d'administration, en date du 26 novembre 2019, de désaffecter le logement repris dans le tableau ci-dessous :

Collège	Commune	Date du CA	Bien	Type	Affectation
Carlin Legrand	Bapaume	26/11/2019	Logement	Appartement n°2 côté Legrand	bureau

Le collège Léon Blum de Wingles m'a fait parvenir la décision de son conseil d'administration, en date du 21 septembre 2020, de désaffecter le logement repris dans le tableau ci-dessous :

Collège	Commune	Date du CA	Bien	Type	Affectation
Léon Blum	Wingles	21/09/2020	Logement	Appartement n°8	Espace atelier pour la SEGPA

En application de la circulaire interministérielle du 9 mai 1989, il appartient à la collectivité de rattachement, après avis du conseil d'administration de l'établissement, de proposer la désaffectation des logements de fonction au Préfet du département du Pas-de-Calais, qui en décidera par arrêté, après avis du directeur académique des services de l'éducation nationale.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de proposer au Préfet du département du Pas-de-Calais la désaffectation des logements ci-dessus.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY